



En 180 secondes , tout comprendre sur le « trou de la Sécu »

À une poignée de voix près, les députés ont finalement adopté le volet recettes du budget de la Sécurité sociale. Ce texte, marqué par un déficit proche de 20 milliards d'euros, peine à convaincre et ne satisfait véritablement personne. Toutefois, une courte majorité s'est formée pour valider ce projet largement amendé, dans lequel les mesures d'économies touchant les plus modestes ont été supprimées. Cela entraîne un budget 2026 très contraint, qui transfère davantage de coûts vers les malades.

Pourquoi ce déficit ? :

- Contrairement à l'idée reçue, il ne vient pas seulement d'une hausse incontrôlée des dépenses.
- Historiquement, la Sécurité sociale génère des déficits en période de crise (effet contracyclique), comme en 2009 ou pendant le Covid, mais retrouvait un équilibre en temps normal (en 2019, après des coupes budgétaires drastiques).
- Après la crise Covid, le déficit s'était résorbé, puis il est reparti à la hausse en 2024, principalement à cause de l'inflation (hausse des coûts énergétiques) et de recettes moindres que prévues.

Causes structurelles :

- Sous-financement du "Ségur de la santé", plan d'investissement de 13 milliards non financé.
- Multiplication des exonérations et exemptions de cotisations sociales, qui créent des trous dans les recettes (5,5 milliards et 14,6 milliards d'euros en 2024).
- Les exemptions de cotisations n'ouvrent pas de droits sociaux et aggravent le déficit.

Diagnostics et solutions :

- Le gouvernement refuse d'augmenter les prélèvements et privilégie la réduction des dépenses, alors que le diagnostic porte surtout sur un problème de recettes insuffisantes.
- Pour revenir à l'équilibre, il faudrait augmenter les prélèvements obligatoires et revoir la structure des recettes.

Conclusion :

- La Sécurité sociale n'est pas une charge pour l'économie : elle protège contre les risques de la vie et joue un rôle stabilisateur en période de crise.
- Les débats sur le budget devraient se concentrer sur la pérennisation et le financement, et pas seulement sur la réduction des dépenses.

9 Novembre 2025